

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 Juillet 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 Juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Laurine Carraud, Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie Perard, Emilien Abgrall (excusés), Sandie Masson, Pierrarnaud Christin,

Procurations : Marie Perard à Richard Martinez, Emilien Abgrall à Pierre André Jacquier

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

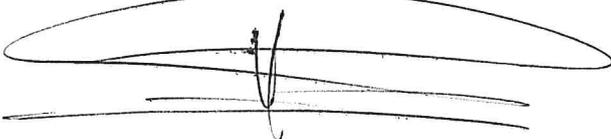
- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 22 Mai 2025
- 2) Adopte l'opération de réfection du toit du bâtiment sis 5 Route du Sonjon d'un montant estimatif de 99.724,20 euros H.T. et autorise le Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 40% pour le financement de ces travaux
- 3) Fixe, par 11 voix pour et 1 abstention (Jean-Jacques Bertoni), à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPEVA répartis de la manière suivante :

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
EVIAN-LES-BAINS	9224	10
PUBLIER	7793	8
NEUVECELLE	3224	3
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	2598	2
LUGRIN	2536	2
MARIN	1921	2
LARRINGES	1589	1
ABONDANCE	1536	1
FETERNES	1520	1
MAXILLY-SUR-LEMAN	1519	1
BERNEX	1450	1
CHAMPANGES	1181	1
CHÂTEL	1168	1
VACHERESSE	912	1
SAINT-GINGOLPH	907	1
VINZIER	883	1
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	873	1
THOLLON-LES-MEMISES	808	1
CHEVENOZ	701	1
MEILLERIE	301	1
BONNEVAUX	282	1
NOVEL	53	1
TOTAUX	42979	43

- 4) Approuve par 10 voix pour et 2 abstentions (Dorothee Tupin et Jean-Jacques Bertoni) la convention d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme entre la commune et la CCPEVA ainsi que l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} mai 2025 suite à un redimensionnement du service
- 5) Approuve par 10 voix pour et 2 abstentions (Dorothee Tupin et Jean-Jacques Bertoni) la convention de création et de fonctionnement d'un service commun de délégué à la protection des données entre la commune et la CCPEVA ainsi que la désignation de Madame Virginie Bernard, fonctionnaire territoriale employée par la CCPEVA, en qualité de déléguée à la protection des données pour la commune de Bernex
- 6) Approuve la convention de mise à disposition de services municipaux au profit de la CCPEVA
- 7) Approuve la convention tripartite relative à l'installation et la rétrocession de points d'apport volontaire dans les opérations immobilières
- 8) Emet, par 11 voix pour et 1 abstention (Jean-Jacques Bertoni) un avis favorable sur le projet de règlement local de publicité intercommunal arrêté par le conseil communautaire de la CCPEVA
- 9) Modifie le tableau des emplois en supprimant un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au service technique et en créant un emploi d'agent de maîtrise à temps complet relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1^{er} septembre 2025
- 10) Décide de soumettre à l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie deux projets de délibération relatifs à la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (risques santé et prévoyance) et à la modulation de l'IFSE en cas de congé maladie
- 11) Modifie et adopte le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 qui supprime le critère de priorisation donnée aux enfants dont les deux parents travaillent si la capacité d'accueil maximum est atteinte et précise que si les demandes d'inscription excèdent le nombre de places disponibles la prise en compte des demandes d'inscription sera faite par ordre chronologique
- 12) Vote des décisions modificatives sur le budget principal et sur le budget annexe des remontées mécaniques
- 13) Discute de la foire de la Saint-Michel qui sera maintenue
- 14) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles sises 1371 Route de la Croix du coeur
 - . parcelle cadastrée section A sous le n° 4953 Chemin du Sindaz
 - . parcelles sises 518 Route du Télésiège
 - . parcelles sises 32 Chemin du Pardon
 - . parcelles sises 32 Chemin du Pardon
 - . parcelle sise 32 Chemin du Pardon
 - . parcelles cadastrées section D sous les n°s 2422 et 3010 lieudit Chez Maçon
 - . parcelle sise 21 Impasse du vieux village

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

